



Communiqué de presse

Mardi 6 Avril 2021

La Foncière de la Ville de Paris commercialise ses premiers logements en bail réel solidaire

La Ville de Paris via son Office Foncier Solidaire, la « Foncière de la Ville de Paris », propose pour la première fois aux familles de classe moyenne une alternative plus accessible pour devenir propriétaire de son logement.

Dans le cadre du projet d'aménagement du futur quartier Saint Vincent de Paul (14e), la Foncière de la Ville de Paris concrétise son offre et lance ce mardi 6 avril 2021 sa première opération d'accession à la propriété en bail réel solidaire (BRS). 23 logements sont concernés.

A travers ce dispositif, les ménages achètent le bâti (les murs), tandis que la Foncière de la Ville de Paris reste propriétaire du foncier (le terrain). La dissociation de la propriété du foncier et de celle du bâti permet de réduire les prix de vente de moitié par rapport marché privé de l'immobilier à Paris.

« La Ville de Paris propose avec ce montage innovant des logements à moitié prix pour les familles de la classe moyenne. Cette démarche permet par ailleurs de lutter contre la spéculation immobilière » déclare Ian Brossat, Adjoint à la Maire de Paris en charge du logement.

Ce projet a également la particularité d'être participatif: les futurs habitants seront impliqués tout au long de l'opération, de la conception jusqu'à la gestion quotidienne de l'immeuble et des espaces partagés.

Les habitants intéressés sont invités à vérifier leur éligibilité et soumettre leur candidature sur le site internet <https://fonciere-ville-paris.fr/> à partir du 6 avril à 12h00 et jusqu'au 30 avril 2021.

Contact presse :

Service de presse - presse@paris.fr / 01.42.76.49.61